

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 7 NOVEMBRE 2017 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

Sont présents : Monsieur Jean Perron, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district n° 1
Jim O'Brien, conseiller, district n° 2
Hélène Thibault, conseillère, district n° 4
Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire de direction et greffière adjointe

Est absent : Monsieur Michael Tuppert, conseiller, district n° 3

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 17 octobre 2017

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois d'octobre 2017

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 octobre 2017

5.2 Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2017

5.3 Autorisation de paiement n° 1 / Rénovation des finis extérieurs de l'hôtel de ville / *Construction Envergure inc.*

5.4 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 1 / Reconstruction de la station de pompage principale d'eaux usées / *Les Excavations Lafontaine Inc.*

5.5 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 1 / Prolongement du chemin du Sommet et aménagement d'une virée / *Excavation ETR Inc.*

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 62, rue Boilard, et désigné sous le numéro de lot projeté 6 154 293

6.3 Approbation des plans / Modifications au tracé / Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout / Terrains près de la rue de Kilkenny

6.4 Autorisation de signature / Addenda n° 1 à l'entente de travaux municipaux pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur les terrains près de la rue de Kilkenny

6.5 Demande d'extension de délai au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'adoption des règlements en conformité avec le schéma d'aménagement

6.6 Aliénation du lot numéro 4 745 062, situé à l'intersection de la rue de Kilkenny et de la route de Fossambault

- 6.7 Autorisation de signature / Renouvellement de contrat 2018-2021 / Recensement et émission des licences pour chiens / *Société protectrice des animaux de Québec*
- 6.8 Délégation de compétence aux employés / Application des règlements municipaux
- 6.9 Nomination d'un maire suppléant pour les années 2018 et 2019
- 6.10 Autorisation de signature / Effets bancaires (*maire suppléant*)
- 6.11 Établissement du calendrier des séances régulières du conseil municipal et de la séance portant sur l'adoption du budget pour l'année 2018
- 6.12 Nomination d'un représentant et d'un substitut au Comité culturel de la MRC de la Jacques-Cartier
- 6.13 Nomination d'un représentant et d'un substitut à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)
- 6.14 Nomination d'un représentant et d'un substitut à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)
- 6.15 Nomination d'un représentant et d'un substitut à la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac
- 6.16 Nomination de représentants au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 6.17 Nomination d'un représentant au Comité Municipalité amie des aînés (MADA)
- 6.18 Nomination de représentants à la Corporation de mise en valeur de la zone humide de la Pointe-aux-Bleuets (CPAB)
- 6.19 Adoption du budget 2018 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)
- 7. **PARTIE INFORMATIVE**
- 8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 9. **AFFAIRES DIVERSES**
- 10. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

181-11-2017

- 1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
 APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé

182-11-2017

- 2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 17 octobre 2017**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, les procès-verbaux desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
 APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 17 octobre 2017 tels que déposés;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)

À 19 h 33, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur les procès-verbaux approuvés lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 19 h 33.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois d'octobre 2017

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois d'octobre 2017 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 octobre 2017

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 31 octobre 2017 et les invite à le consulter.

183-11-2017

5.2 Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2017

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 octobre 2017 totalisant 502 308,07 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 octobre 2017 totalisant une somme de 502 308,07 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

184-11-2017

5.3 Autorisation de paiement n° 1 / Rénovation des finis extérieurs de l'hôtel de ville / *Construction Envergure inc.*

ATTENDU la correspondance du 25 octobre 2017 de la firme Boucher—Lachance, architectes, recommandant le paiement n° 1 pour les travaux de rénovation des finis extérieurs de l'hôtel de ville;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'une somme de 58 656,11 \$ \$, plus taxes applicables, à la firme Construction Envergure inc.;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus affecté et non affecté.

185-11-2017

5.4 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 1 / Reconstruction de la station de pompage principale d'eaux usées / Les Excavations Lafontaine Inc.

ATTENDU la correspondance du 2 novembre 2017 de la firme CIMA+ recommandant le paiement du décompte n° 1 à la firme Les Excavations Lafontaine Inc. dans le cadre des travaux de reconstruction de la station de pompage principale d'eaux usées;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 530 598,08 \$, plus taxes applicables, à la firme Les Excavations Lafontaine Inc.;

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 11290-2017 et 11340-2017 ainsi que le surplus non affecté.

186-11-2017

5.5 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 1 / Prolongement du chemin du Sommet et aménagement d'une virée / Excavation ETR Inc.

ATTENDU la correspondance du 26 octobre 2017 du chef d'équipe au Service des travaux publics recommandant le paiement du décompte n° 1 à la firme Excavation ETR Inc. dans le cadre des travaux de prolongement du chemin du Sommet et de l'aménagement d'une virée;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 91 165,14 \$, plus taxes applicables, à la firme Excavation ETR Inc.;

Que cette dépense soit financée à même le surplus affecté et non affecté.

6. AFFAIRES COURANTES

187-11-2017

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 26 octobre 2017;

ATTENDU le tableau-synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU figurant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

188-11-2017

6.2 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 62, rue Boilard, et désigné sous le numéro de lot projeté 6 154 293

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le lot projeté numéro 6 154 293, correspondant au 62, rue Boilard, laquelle vise une opération cadastrale dans le but de permettre un lot d'une superficie de 986,9 m², alors que la norme réglementaire est une superficie minimale de 1 000 m²;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est la superficie minimale exigée pour un terrain d'une habitation unifamiliale isolée de la zone 47-H;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 26 octobre 2017 et recommande au conseil municipal de l'accepter;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot projeté numéro 6 154 293, correspondant au 62, rue Boilard.

189-11-2017

6.3 Approbation des plans / Modifications au tracé / Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout / Terrains près de la rue de Kilkenny

ATTENDU les rencontres et discussions qui ont eu lieu entre la Ville et le promoteur 9340-8268 Québec Inc. (M. Frédéric Petit);

ATTENDU les modifications apportées au dossier par le promoteur 9340-8268 Québec Inc. (M. Frédéric Petit) depuis l'entente de travaux municipaux intervenue le 24 octobre 2017;

ATTENDU QUE suite à l'analyse des modifications apportées, le Service de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que le Service des travaux publics sont favorables à ce projet;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal approuve les plans soumis par le promoteur 9340-8268 Québec Inc. (M. Frédéric Petit) et la firme Génio experts-conseils en ce qui concerne l'emplacement des conduites d'aqueduc et d'égout, lesquels ont été signés par M. Denis Pinard le 26 octobre 2017, dossier 13-749;

Cette résolution abroge la résolution n° 108-06-2017 adoptée le 6 juin 2017.

190-11-2017

6.4 Autorisation de signature / Addenda n° 1 à l'entente de travaux municipaux pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur les terrains près de la rue de Kilkenny

ATTENDU l'entente de travaux municipaux intervenue entre la Ville et le promoteur 9340-8268 Québec Inc. (M. Frédéric Petit) le 24 octobre 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'entente suite au changement du tracé des conduites d'aqueduc et d'égout;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'addenda n° 1 avec le promoteur 9340-8268 Québec Inc. (M. Frédéric Petit).

191-11-2017

6.5 Demande d'extension de délai au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'adoption des règlements en conformité avec le schéma d'aménagement

ATTENDU QUE le 15 juin 2012, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est entré en vigueur;

ATTENDU QUE le 16 mars 2016, le conseil de la MRC de La Jacques-Cartier a adopté le règlement numéro 02-2016 en vue de modifier le schéma d'aménagement révisé (SAR) n° 02-2004 de manière à assurer la concordance au plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et procéder à des modifications diverses;

ATTENDU QUE le 27 mai 2016, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) confirmait par écrit à la MRC que ledit règlement respecte les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire et qu'en date de la signification de cet avis gouvernemental favorable, le règlement numéro 02-2016 est entré en vigueur;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), le conseil d'une municipalité mentionnée dans le document adopté en vertu de l'article 53.11.2 ou 53.11.4 doit, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement, adopter tout règlement de concordance;

ATTENDU QU'étant donné l'ampleur et la nature des modifications au SAR, il y a lieu de modifier de façon très importante le plan et les règlements d'urbanisme afin de les rendre conformes au règlement numéro 02-2016 de la MRC de La Jacques-Cartier;

ATTENDU QU'en fonction des motifs préalablement cités, le délai fixé à six mois pour procéder à l'adoption de tout règlement de concordance est nettement insuffisant;

ATTENDU QUE plusieurs autres municipalités de la MRC ont fait ou feront une demande semblable et que la Ville de Fossambault-sur-le-Lac souhaite obtenir un délai similaire aux autres municipalités d'un an, soit jusqu'au 27 novembre 2018;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 239 de la LAU, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai que lui impartit la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de prolonger le délai imparti par la Loi jusqu'au 27 novembre 2018, pour adopter tout règlement de concordance au Schéma d'aménagement révisé tel que modifié par le règlement numéro 2016-02 et adopté par la MRC de La Jacques-Cartier par sa résolution numéro 16-059-0;

QUE le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac transmette une copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de même qu'à la MRC de La Jacques-Cartier.

192-11-2017 **6.6 Aliénation du lot numéro 4 745 062, situé à l'intersection de la rue de Kilkenny et de la route de Fossambault**

ATTENDU QUE l'article 28 de la *Loi des Cités & Villes* permet à toute municipalité d'aliéner tout bien à titre onéreux;

ATTENDU QUE la Ville s'est porté acquéreur du lot numéro 4 745 062 d'Hydro-Québec;

ATTENDU l'intérêt de 9340-8268 Québec Inc. (M. Frédéric Petit) d'acquérir le lot numéro 4 745 062 appartenant à la Ville et situé à l'intersection de la rue de Kilkenny et de la route de Fossambault;

ATTENDU le développement domiciliaire à être réalisé par 9340-8268 Québec Inc. (M. Frédéric Petit) dans le secteur;

ATTENDU les retombées financières à venir pour la Ville suite à ce développement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville cède le lot numéro 4 745 062 à 9340-8268 Québec Inc. (M. Frédéric Petit), et ce, pour un montant de 1 \$;

QUE les frais notariés soient à la charge du nouvel acquéreur;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document pertinent.

193-11-2017 **6.7 Autorisation de signature / Renouvellement de contrat 2018-2021 / Recensement et émission des licences pour chiens / Société protectrice des animaux de Québec**

ATTENDU que la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire renouveler son contrat de gestion des animaux sur le territoire avec la Société protectrice des animaux de Québec (SPA de Québec) ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à signer la convention concernant le recensement et l'émission des licences pour chiens entre la Ville de Fossambault-sur-le-Lac et la SPA de Québec, et prévoyant le renouvellement du service de contrôle et de secours pour les animaux domestiques sur l'ensemble du territoire de la Ville

QUE cette entente soit valide à compter du 1^{er} janvier 2018, et ce, pour une durée de quatre ans, renouvelable tacitement pour une durée additionnelle de quatre ans, selon les conditions prévues à l'article 3.2 du contrat;

QUE les sommes nécessaires soient prises respectivement au budget d'opération des années concernées.

194-11-2017

6.8 Délégation de compétence aux employés / Application des règlements municipaux

ATTENDU QUE la Ville désire déléguer à certains employés le pouvoir d'appliquer ses règlements municipaux;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE déléguer aux employés suivants le pouvoir d'appliquer les règlements municipaux :

- Directeur général;
- Directeur du Service des travaux publics;
- Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;
- Chef d'équipe du Service des travaux publics;
- Inspecteur en bâtiments et environnement;
- Opérateur des réseaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux;
- Préposé à l'aqueduc.

Cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 158-09-2013 adoptée le 3 septembre 2013.

195-11-2017

6.9 Nomination d'un maire suppléant pour les années 2018 et 2019

ATTENDU la formation du nouveau conseil municipal pour les années 2017 à 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un maire suppléant pour les années 2018 et 2019;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer M. Pierre Hallé, conseiller au district n° 1, à titre de maire suppléant pour les années 2018 et 2019.

196-11-2017

6.10 Autorisation de signature / Effets bancaires (maire suppléant)

ATTENDU QUE les chèques et effets négociables de la municipalité sont signés par le maire ou le maire suppléant et le directeur général et trésorier de la Ville ou la trésorière adjointe, tel qu'il est prévu à l'article 100.1 de la *Loi des Cités et Villes*;

ATTENDU la nomination de M. Pierre Hallé à titre de maire suppléant pour les années 2018 et 2019, selon la résolution 195-11-2017 adoptée le 7 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser M. Pierre Hallé à signer les chèques et effets négociables émis par la Ville de Fossambault-sur-le-Lac pour les années 2018 et 2019, et ce, à titre de maire suppléant.

197-11-2017

6.11 Établissement du calendrier des séances régulières du conseil municipal et de la séance portant sur l'adoption du budget pour l'année 2018

ATTENDU QUE selon l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la municipalité a l'obligation d'établir le calendrier des séances régulières du conseil municipal au début de chaque année civile;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Perron
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE procéder à l'adoption du calendrier 2018 des séances régulières du conseil municipal et de la séance portant sur l'adoption du budget comme suit :

- 16 janvier
- 6 février
- 6 mars
- 3 avril
- 1^{er} mai
- 5 juin
- 3 juillet
- 7 août
- 4 septembre
- 2 octobre
- 6 novembre
- 4 décembre
- 11 décembre (budget)

QUE les séances régulières pour l'année 2018 se tiennent à compter de 19 h 30 à la salle communautaire Le Bivouac.

198-11-2017

6.12 Nomination d'un représentant et d'un substitut au Comité culturel de la MRC de la Jacques-Cartier

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un représentant et un substitut pour représenter la Ville auprès du Comité culturel de la MRC de la Jacques-Cartier;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Perron
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater Mme Hélène Thibault à titre de représentante et M. Michael Tuppert à titre de substitut de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac sur le comité culturel de la MRC de la Jacques-Cartier, et qu'ils fassent rapport au conseil municipal de leurs délibérations et recommandations;

QUE la Ville accepte de défrayer les dépenses des élus concernés, sur présentation de pièces justificatives, dans le cadre de leurs activités sur ce comité, dans la mesure où aucune compensation financière ne leur est accordée par cet organisme;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre une copie de cette résolution à la MRC de la Jacques-Cartier.

Cette résolution abroge la résolution 196-11-2013 adoptée par le conseil municipal le 5 novembre 2013.

199-11-2017

6.13 Nomination d'un représentant et d'un substitut à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un représentant et un substitut pour représenter la Ville auprès de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC);

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Perron
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater M. Marcel Gaumont à titre de représentant et M. Pierre Hallé à titre de substitut pour représenter la Ville de Fossambault-sur-le-Lac sur ce conseil d'administration, et qu'ils fassent rapport au conseil municipal de leurs délibérations et recommandations;

QUE la Ville accepte de défrayer les dépenses des élus concernés, sur présentation de pièces justificatives, dans le cadre de leurs activités sur ce conseil d'administration, dans la mesure où aucune compensation financière ne leur est accordée par ce comité;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre une copie de cette résolution à la CBJC.

Cette résolution abroge la résolution 197-11-2013 adoptée par le conseil municipal le 5 novembre 2013.

200-11-2017

6.14 Nomination d'un représentant et d'un substitut à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un représentant et un substitut pour représenter la Ville auprès de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP);

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater M. Jim O'Brien, à titre de représentant et M. Michael Tuppert à titre de substitut de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac au conseil d'administration de la RRGMRP;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses des élus concernés, sur présentation de pièces justificatives, dans le cadre de leurs activités sur ce conseil d'administration, dans la mesure où aucune compensation financière ne leur est accordée par cet organisme;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre une copie de cette résolution à la RRGMRP.

Cette résolution abroge la résolution 198-11-2013 adoptée par le conseil municipal le 5 novembre 2013.

201-11-2017

6.15 Nomination d'un représentant et d'un substitut à la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un représentant et un substitut pour représenter la Ville auprès de la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Perron
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater Mme Emmanuelle Roy à titre de représentante et M. Pierre Hallé à titre de substitut de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac au conseil d'administration de la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses des élus concernés, sur présentation de pièces justificatives, dans le cadre de leurs activités sur cette corporation, dans la mesure où aucune compensation financière ne leur est accordée par celle-ci;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre une copie de cette résolution à la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac.

Cette résolution abroge la résolution 199-11-2013 adoptée par le conseil municipal le 5 novembre 2013.

202-11-2017

6.16 Nomination de représentants au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer deux représentants de la Ville auprès du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer messieurs Marcel Gaumond et Michael Tuppert à titre de membres du CCU, respectivement aux sièges numéros 6 et 3, et qu'ils soient les représentants du conseil municipal sur ce comité;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses des élus concernés, sur présentation de pièces justificatives, dans le cadre de leurs activités sur ce comité, dans la mesure où aucune compensation financière ne leur est accordée par ce comité;

QUE les élus concernés fassent rapport au conseil municipal des délibérations du CCU et produisent des recommandations.

Cette résolution abroge la résolution 200-11-2013 adoptée par le conseil municipal le 5 novembre 2013.

203-11-2017

6.17 Nomination d'un représentant au comité Municipalité amie des aînés (MADA)

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un représentant de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac auprès du comité Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU QUE M. Marcel Gaumont, conseiller municipal, a pour mandat d'assurer un lien avec la communauté pour toutes questions sur les aînés;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Perron
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer M. Marcel Gaumont à titre de membre du comité MADA et qu'il soit le représentant du conseil municipal sur ce comité;

QUE M. Gaumont assume la présidence du comité MADA et qu'il assure, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique MADA;

QUE la Ville accepte de défrayer les dépenses de M. Marcel Gaumont, sur présentation de pièces justificatives, dans le cadre de ses activités sur ce comité, dans la mesure où aucune compensation financière ne lui est accordée par ce comité;

QUE M. Gaumont fasse rapport au conseil municipal des délibérations du comité MADA et produisent des recommandations.

Cette résolution abroge la résolution 106-06-2016 adoptée par le conseil municipal le 7 juin 2016.

204-11-2017

6.18 Nomination de représentants à la Corporation de mise en valeur de la zone humide de la Pointe-aux-Bleuets (CPAB)

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer des représentants de la Ville auprès de la Corporation de mise en valeur de la zone humide de la Pointe-aux-Bleuets (CPAB);

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer Mme Hélène Thibault, conseillère, et M. Jean Perron, maire, à titre de membres de la CPAB et qu'ils soient les représentants du conseil municipal sur ce comité;

QUE la Ville accepte de défrayer les dépenses des élus concernés, sur présentation de pièces justificatives, dans le cadre de leurs activités sur ce comité, dans la mesure où aucune compensation financière ne leur est accordée par ce comité;

QUE les élus concernés fassent rapport au conseil municipal des délibérations du comité de la CPAB et produisent des recommandations.

205-11-2017

6.19 Adoption du budget 2018 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)

ATTENDU les recommandations de monsieur Jim O'Brien, conseiller municipal, relativement à l'adoption des prévisions budgétaires 2018 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf;

ATTENDU QUE pour la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, le budget déposé présente une quote-part de 145 040,60 \$;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal adopte le budget 2018 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, dont notre quote-part au montant de 145 040,60 \$;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

7. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

7.1 Comité consultatif d'urbanisme

Le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est présentement en campagne de recrutement et trois postes sont vacants. C'est un organisme mandaté par le conseil municipal pour étudier et lui soumettre des recommandations sur toute question concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction. Le comité se réunit habituellement une fois par mois en soirée.

Les résidants permanents ou saisonniers de la municipalité sont invités à soumettre leur candidature au directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

7.2 Adoption du budget 2018

Le budget pour l'année 2018 sera adopté lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le mardi 12 décembre 2017 à 19 h 30, à la salle communautaire Le Bivouac.

7.3 Journal municipal

La prochaine parution de l'Entre-Guillemets est prévue le 20 novembre prochain.

7.4 La Guignolée

C'est le dimanche 3 décembre, dès 11 h, que des bénévoles frapperont à nos portes pour recueillir des dons en argent. Monsieur le maire rappelle l'importance d'être généreux. Il invite également ceux qui veulent s'impliquer pour la cause à se présenter au centre socioculturel Anne-Hébert dès 10 h 45 afin de se joindre à l'équipe.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 05 les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. La modification du règlement de zonage en ce qui a trait aux enclos à chevaux dans le secteur du chemin du Sommet.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 10.

206-11-2017

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 10.

Jean Perron, maire

Jacques Arsenault, greffier